

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2025/16

## Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 22

Suppléants votants : 00

Procurations : 06

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Lavignac, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24 février 2025

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane (procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe (procuration de M. DELOMENIE Bernard), M. GOUDIER Jean-Louis, M. CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence (procuration de M. GAYOT Loïc), M. MASSY Jean-Marie (procuration de M. ESCOUBEYROU Pascal), M. GERVILLE-REACHE Fabrice, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERANT Floriane (procuration de Mme LACORRE Valérie), M. LE GOFF Jean, M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. BARRY Jacques, M. DOGNON Jean-Bernard, Mme ARNAUD Claudine, Mme LACOURARIE Bernadette.

EXCUSES : M. RICHIGNAC Guillaume, M. BONNAT Christian, M. GAYOT Loïc, Mme LACORRE Valérie, M. GARNICHE Roland, M. MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline, M. DARGENTOLLE Georges, Mme HILAIRE-GENIN Karine, M. DELOMENIE Bernard, M. CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : M. CARPE Jean-Christophe

**Objet : Demande définitive de subvention FEDER pour la mise en place de stationnements vélos de qualité dans les communes**

## Exposé :

Dans le cadre de l'appel à projets « Vélos et territoires » lancé par l'ADEME en septembre 2018, la Communauté de Communes s'est associée à la Châtaigneraie Limousine pour la réalisation du schéma directeur vélo sur son territoire. Ce schéma a été approuvé en septembre 2021. Il s'inscrit plus largement dans la stratégie de transition énergétique de la communauté de communes et dans le PCAET qu'elle anime depuis 2022.

Une des actions prioritaires du schéma vélo (action 5) vise à développer des stationnements vélos de qualité aux abords des équipements et espaces publics, en tenant compte des besoins des usagers.

Le conseil communautaire a approuvé l'opération par délibération du 28 novembre 2023. La communauté de communes en assure donc le portage : elle effectue les investissements, dépose tous les dossiers de subvention adéquats et perçoit les subventions, sur la base d'un compte rendu de l'opération.

Les communes se sont engagées quant à elles à assurer la pose des équipements, selon un cahier des charges établi par convention ; elles en assureront également l'entretien courant. Ces engagements ont été établis dans le cadre d'une convention.

La demande prévisionnelle de financement ayant été validée, il convient maintenant de déposer la demande définitive, sur la base des devis actualisés.

Le plan de financement actualisé est le suivant :

Dépenses : arceaux vélo + abris couverts	40 230,25 € HT
<b>Subventions mobilisables :</b>	
FEDER (GAL Chataigneraie Limousine) 60%	24 138,15 €
Alveol +	6 240,00 €
<b>Autofinancement Communauté de Communes (24%)</b>	<b>9 852,10 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20250304-D2025-16-DE  
Date de réception préfecture : 06/03/2025

**Délibération :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet tel que décrit ci-dessus,
- **Approuve** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **Autorise** le Président à solliciter une subvention au titre du FEDER pour le financement de l'opération d'équipement en stationnement vélos de qualité, conformément au plan de financement présenté ci-dessus.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 4 mars 2025.

Le Président,  
Emmanuel DEXET

